



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Poitiers, le 31 août 2017

IRRIGATION

Seuil d'alerte renforcée franchi dans le sous-bassin de l'Ozon, bassin de la Vienne

Pour le bassin de l'Ozon :

Le débit seuil de l'alerte renforcée d'été est franchi à l'indicateur de Châtelleraut dans le sous-bassin de l'Ozon, bassin de la Vienne. La préfète a signé un arrêté le 31 août 2017, limitant au volume hebdomadaire **réduit de 50 % les prélèvements d'eau** en rivière et en nappe rattachés à l'indicateur de Châtelleraut et destinés à l'irrigation agricole (sauf dérogations pour cultures spéciales) dans le sous-bassin de l'Ozon **à compter du lundi 4 septembre 2017, 8 heures.**

Contact presse

Guénaël CAMPAN - Service Départemental de Communication Interministérielle - Préfecture de la Vienne -
guenael.campan@vienne.gouv.fr - 05.49.55.70.09